

COLLEGE Feuchères
3 avenue Feuchères
BP 82
30 009 NÎMES cedex

**REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER
DES CLAUSES PARTICULIERES
Marché : TEPS**

I) Identification de la personne publique :

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :

Collège Feuchères service intendance

Personne responsable du marché : Monsieur le Principal du collège

Comptable assignataire : M. l'Agent Comptable du lycée Voltaire Nîmes

II) Procédure :

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

III) Objet du marché :

Le marché a pour but le transport de nos élèves à destination des installations sportives pour l'année scolaire 2024/2025.

IV) Description des fournitures ou prestations :

Rotations à destination des installations sportives suivantes :

Stade de Rouvière, stade de la Bastide, Stade Kaufmann, pendant l'année 2024/2025.

Nombre prévisionnel de rotations à effectuer :

- stade de Rouvière : 60 rotations
- stade Kaufmann : 27 rotations
- Stade Bastide : 36 rotations

Les déplacements sont planifiés par cycle. Une semaine avant le début de chaque cycle, le planning est envoyé par courrier au prestataire. Toute annulation de déplacement sera faite au plus tard la veille.

Les rotations seront facturées sur la base d'un forfait quelle que soit la destination, par un relevé mensuel récapitulatif.

Votre offre précisera le cas échéant, si les mises en places sont facturées et à quels coûts.

V) Contact : tous les renseignements utiles peuvent être obtenues auprès de Mr le Gestionnaire du collège : tel 04 66 67 31 22 ou 04.66.67.76.15 ; fax 04 66 67 00 47 ; adresse électronique : gest.0300945p@ac-montpellier.fr

VI) Date limite de transmission des offres et modalités de transmission : Les offres devront être parvenues au service Intendance du collège Feuchères au plus tard le vendredi 30 Août 2024 à 12 h.

VII) Contenu des offres : L'offre devra contenir l'acte d'engagement selon le modèle joint dûment signé par le candidat ; le descriptif détaillé de la prestation également daté et signé portant les délais d'exécution.

VIII) Critère de jugement des offres : les critères de jugement des offres sont :

- qualités des services associés
- prix de la rotation
- garanties de qualité et de conformité aux normes de sécurité des véhicules utilisés

IX) Délai de validité des offres : 45 jours.

X) Prix et règlements des comptes :

Contenu des prix : les prix proposés sont fermes et définitifs ; une clause de sauvegarde peut être prévue en cas de changement radical des conditions économiques : elle doit être prévue dans l'acte d'engagement. Les prix sont exprimés hors taxes ; le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix. Les frais complémentaires éventuels, hors coût de la rotation, devront figurer expressément sur l'offre

XI) Règlement : Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 45 jours après réalisation de la prestation ou de la fourniture. Attention, conformément aux exigences du Conseil général du Gard, vos factures devront impérativement mentionner les jours exacts et les destinations précises des rotations. Aucun acompte ne sera versé à l'entreprise titulaire du marché sauf dans les cas prévus par la circulaire MENF00500169C.

XII) Notification : le marché sera notifié au titulaire à partir du 2 septembre 2024 ; Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site AJI.

A Nîmes le, 9 juillet 2024
Le Principal

OFFRE VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Appel d'offre du / / code nomenclature lancé en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Objet :

Fournisseur :

Je soussigné,

agissant au nom et pour le compte de :

dont le siège social est :

immatriculé à l'INSEE sous le n°

et au registre du commerce du greffe du Tribunal de

sous le numéro :

après avoir pris connaissance du marché visé en objet, de ses modalités et des clauses techniques particulières

- 1) m'engage sans réserve à traiter avec le Collège Feuchères selon les modalités jointes en annexe (ci-joint contrat, proposition de prix, tarif appliqué ou bordereau de prix),
- 2) demande que le Collège Feuchères se libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert à l'organisme financier dont le RIB est joint en annexe,
- 3) affirme sur l'honneur et sous peine de résiliation de plein droit du marché à mes torts exclusifs être en règle avec les administrations fiscale et sociale.

A, le

CACHET

SIGNATURE